
VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Octobre 1958

L'an mil neuf cent cinquante huit à 16 heures, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie de Royan en session ordinaire sous la présidence de M. Max Brusset, Député Maire, d'après convocations faites le 25 Octobre 1958.

Etaient présents : MM. Brusset, Seugnet, Routin, Castelneau, Gausseil Barrot, Couzinet, Counil, Guillaud, Brotreau, Barrière, Camblong, Domecq, Etcheber, Bourdeille, Narteau, Rochadebeux, Chamboulan, Grussenmeyer, Dufour, Papeau, Guichaoua.
Représenté : M. Pouget par M. Brusset.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 50 de la loi du 5 Avril 1884 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Counil ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées (2 voix contre M. Papeau et M. Guichaoua).

Le Conseil Municipal

décide que les frais de publications concernant l'expropriation des biens Chartier et s'élevant à la somme de 8.810 frs (huit mille huit cent dix frs) seront mandatés sur le chapitre XXXI du Budget : " Dépenses Imprévues "

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents.

APPROUVE
ROCHEFORTS/MER le 19 Nov. 1958
Le Sous-Préfet
signé: illisible

Pour extrait conforme
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,
signé: SEUGNET

Pour copie conforme
Mairie de Royan, le 20 Nov. 1958
Pr le Maire
l'Adjoint Délégué,



[Signature]
L. SEUGNET